Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260320-2026_03_20_04-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt six, le Vendredi 20 Mars, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, C. MORIN, J.P. LEC'HVIEN, A. KERAMBRUN LE TALLEC, N. MARREC, A. BACHIR, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, B. MACHY, G. MENGUY, G. CONAN, J.L. LE BIHAN, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, E. BRUHAN, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ, C. MENGUY

SECRETAIRE DE SEANCE : C. MENGUY

PERSONNEL ADMINISTRATIF et TECHNIQUE: C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-03-20 - DOSSIER N° 4

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de M. Richard VIBERT, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints et à désigner les Conseillers Municipaux Délégués.

M. le Maire a rappelé les dispositions des articles L 2122.1 et L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impliquent que préalablement à l'élection par liste des Adjoints, le Conseil Municipal en fixe le nombre.

M. le Maire indique à l'Assemblée que la Municipalité qu'il se propose de diriger, sera constituée de 6 adjoints et de 4 conseillers municipaux délégués

Il propose les créations de postes suivantes avec les attributions afférentes soit :

1er Adjoint	Travaux, bâtiments, voirie, agriculture, marché hebdomadaire, parkings
2ème Adjoint	Affaires sociales, logements, CCAS, santé, Intercommunalité
3ème Adjoint	Finances, économie, commerce/Artisanat
4ème Adjoint	Affaires périscolaires, ALSH, cantines et voies douces
5ème Adjoint	Démocratie locale, organisation réunions de quartier, vie associative, conseil des jeunes, sport
6ème Adjoint	Culture et patrimoine, expositions, Tourisme

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260320-2026_03_20_04-DE

1er Conseiller Municipal Délégué	Sécurité routière, commémorations, correspondant défense et représentant Commune pour les bornages géomètre
2ème Conseiller Municipal Délégué	Affaires scolaires et communication/journal, marchés de Noël et d'été
3ème Conseiller Municipal Délégué	Délégué auprès du 1er Adjoint en charge de la sécurité des bâtiments, des travaux, du Syndicat Départemental d'Energie 22 et réseaux divers
4ème Conseiller Municipal Délégué	Mer et littoral, ports de pêche, zones portuaires, plaisance, ostréiculture, plages

A noter que le Maire se réserve les compétences suivantes : Affaires Générales, Personnel, Urbanisme, Habitat et Intercommunalité.

Le Conseil Municipal, à la Majorité, après délibération

- **DECIDE la création de 6 postes d'Adjoints**
- **PREND ACTE de la décision du Maire de nommer 4 Conseillers Municipaux délégués**

1 abstention

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC

